

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2020-20 créant l'équipe de recherche U 1285 et nommant Monsieur Boualem SENDID ;

Vu la décision n° 2025-245 renouvelant l'équipe de recherche U 1285 ;

Vu la décision n° 2026_124 renouvelants l'équipe de recherche U 1285 ;

Attendu que l'équipe de recherche labellisée U 1285 est localisée au sein de l'UMR UGSF 8576 ;

DECIDE :

Article 1 : L'intitulé de l'équipe de recherche labellisée U 1285 est modifié comme suit :

« Glycobiologie et maladies fongiques »

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier SAMUEL